

Projet agrivoltaïque « La bergerie ensoleillée » : 3 ans de réflexion collective et participative

Le projet agrivoltaïque « La bergerie ensoleillée », porté par un collectif d'agriculteurs d'Auzouer-en-Touraine, a été présenté au territoire pour la première fois en 2019. Où en est-il aujourd'hui ?



La photo de famille de La bergerie ensoleillée. De g. à d. : Cédric CHEREAU, Gordon BELLOY, Jessica COURSON, Guillaume GRENIER, Olivier GAUDINO, Hélène DAGUET, Christian GLAUME, Mathieu BINCTIN, Léo BELLOY, Daniel COURSON, Jean-Marc BRETON, Valentin GLAUME. Photo HD disponible sur demande © HDAS - La bergerie ensoleillée 2022.

Ils sont 13 agriculteurs, producteurs de céréales, éleveurs, voisins de parcelles à Auzouer-en-Touraine, à s'être mis d'accord en 2019 pour étudier la faisabilité d'un projet innovant et collectif.

Celui-ci consisterait à installer des panneaux photovoltaïques au-dessus d'une partie de leurs terres. Cette solution de co-activité entre productions agricole et d'énergie renouvelable s'appelle l'agrivoltaïsme.

Le but pour ces « cultivateurs d'énergie » potentiels : stabiliser leurs revenus et faciliter l'installation d'un jeune éleveur ovin originaire de la commune d'Auzouer-en-Touraine, Mathieu Binctin, 22 ans.

« Le projet de La bergerie ensoleillée représente une chance unique dans la vie d'un jeune agriculteur pour qui il est très compliqué de s'installer aujourd'hui » réagit l'intéressé. Il ajoute : « L'élevage fait partie intégrale du milieu agricole. Le projet ici est de développer un système d'élevage qui ne soit pas intensif, en plein air et en pâturage tournant, faisant appel à moins de mécanisation, respectueux de l'animal et de son bien-être ».

À ce stade du projet, Mathieu étudie l'enherbement et la race des brebis qui serait la mieux adaptée, Grivette ou Blanche du Massif central, espèces rustiques permettant de faire de l'agneau toute l'année. Son cheptel compte aujourd'hui 50 brebis. L'objectif de 500 brebis lui permettrait de vivre à plein temps de son travail d'éleveur.



*Le projet de La bergerie ensoleillée permettrait à Mathieu BINCTIN de vivre à plein temps de son travail d'éleveur.
© HDAS - La bergerie ensoleillée 2022.
Photo HD disponible sur demande.*

« Un énorme virage »

À Auzouer-en-Touraine, où les moutons ont longtemps fait partie du paysage jusqu'à ce qu'ils disparaissent au profit de grandes cultures et en raison des difficultés économiques, le retour de cette activité serait le signal fort d'un changement à l'œuvre. Le collectif d'agriculteurs parle d'un « énorme virage ».

Ils expliquent : « En tant qu'exploitants situés sur des terres classées « zone intermédiaire », il faut bien avoir à l'esprit que nous sommes soumis à des aléas qui sont multiples, qui tiennent autant à la qualité et à la rentabilité variables de nos sols qu'aux impacts du dérèglement climatique qui sont de plus en plus extrêmes et vont en s'accélégrant.

Dans ce contexte incertain, l'agrivoltaïsme représente pour nous un énorme virage. Cette innovation ne va pas seulement nous permettre de stabiliser nos revenus. Elle nous offre aussi la formidable opportunité de réfléchir collectivement à une diversification de nos productions adaptée à notre territoire.

Dans notre cas, la thématique ovine nous a semblé évidente avec l'histoire de notre territoire qui est privé de cheptel depuis 50 ans, un demi-siècle !

Notre portage collectif est aussi innovant et sécurisant : il offre une visibilité extraordinaire pour installer un jeune éleveur. Nous en sommes très fiers.

50 000 euros de financement participatif

Nous sommes conscients aussi que cette nouvelle activité doit se faire en harmonie avec les habitants. Nous avons été heureux de pouvoir leur expliquer le projet et nous avons entendu leurs remarques.

Après plus de 2 ans de concertation, on peut vraiment dire que notre projet est collectif, et même participatif, puisque la collecte de financement local lancée sur la plateforme internet spécialisé Lendosphere a permis d'atteindre l'objectif de 50 000 euros auprès de 41 habitants d'Indre-et-Loire.

GLHD opérateur partenaire du projet et médiateur du territoire

L'explication très en amont du projet a été organisée en partenariat avec la société bordelaise GLHD, maître d'ouvrage responsable du projet technique et énergétique.

Les premières réunions avec les représentants de la commune de Auzouer-en-Touraine, de la communauté de communes Castelrenaudais et des services de l'État ont eu lieu pendant les mois d'avril et de mai 2019 pour présenter les grands principes du projet avant de lancer son étude de faisabilité.

Après l'analyse d'une surface de 800 hectares, les études d'impact ont été engagées début 2020 sur une zone sélectionnée de 300 ha. Quelques mois plus tard, c'est la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire qui lançait l'étude agricole. Au mois de septembre 2020, GLHD était en mesure de présenter à ces premiers interlocuteurs du territoire une zone d'implantation potentielle avant d'ouvrir la concertation plus largement avec les habitants et proches riverains.

Habitué à agir en tant que médiateur du territoire aux côtés des agriculteurs porteurs des projets, GLHD a ensuite eu à cœur d'organiser des modalités d'information diversifiées : conférence de presse, mise en ligne d'un site internet dédié, distribution de 2 lettres d'information tirées à 800 exemplaires chacune, diffusion d'une vidéo, mise en place d'affiches, publications dans le bulletin municipal...

Un dispositif varié de participation a aussi été déployé, aussi bien en présentiel qu'en distanciel pour s'adapter au contexte sanitaire et continuer à rencontrer le public en toute sécurité.

Portes-à-portes, réunions publiques avec les agriculteurs, permanences, ateliers thématiques permettant d'approfondir plusieurs aspects du projet, en particulier agricole, énergétique et environnemental, visite d'une ferme ovine voisine, balade sur site...

Au total depuis 2019, plus d'une quarantaine de rencontres ont permis à la Bergerie ensoleillée et à GLHD d'expliquer le projet à l'ensemble des parties prenantes et d'enregistrer les contributions de chacun afin d'adapter le projet et de l'améliorer. Au mois de février 2022, les participants étaient encore nombreux, près de 100, à la réunion publique organisée à la demande de M. le maire d'Auzouer-en-Touraine afin de continuer

à répondre à toutes les questions. Toutes les réponses sont en ligne sur le site internet du projet.

Un projet amélioré grâce à la concertation

« L'étude de faisabilité conduite dans un esprit collaboratif a permis d'alimenter une réflexion collective dans le territoire, en appréciant la situation en termes de techniques et de stratégies d'exploitation, d'impact environnemental et social » soulignent les représentants de GLHD, David Portalès, co-fondateur très impliqué dans le projet, et Sylvain Guineberteau, responsable de l'agence locale basée à Tours.

La démarche progressive et itérative a notamment conduit GLHD à prendre en compte les remarques suivantes des riverains proches : s'éloigner de certaines habitations, au minimum de 100 m et 150 m quand c'est possible, maîtriser la hauteur à certains endroits, déplacer la bergerie vers une zone moins habitée, renforcer les aménagements paysagers en particulier autour de certaines parcelles... Ces mesures demandées par les riverains ont entraîné l'évitement d'une surface d'environ 30 hectares situés à proximité de 2 hameaux et qui auraient permis de produire 25 MWh, soit l'équivalent de la consommation de 5000 foyers environ.

Sur la base de cartes permettant à chacun d'évaluer les potentielles co-visibilités et de souligner d'autres zones à éviter en priorité, la définition de l'implantation a encore été progressivement revue dans une troisième version à 155 hectares, contre 158 hectares et 160 ha initialement.

Dans la continuité de ces propositions d'amélioration, formulées au mois de mars 2021 par les riverains rencontrés en mairie d'Auzouer-en-Touraine, de nouveaux photomontages seront encore dévoilés montrant concrètement les solutions d'insertion paysagère.

Concernant le projet agricole, des informations complémentaires ont également été apportées afin de garantir l'absence d'impact lié à la présence d'un troupeau de moutons.

Au total, 155 hectares de prairies pourraient ainsi être mutualisés pour un cheptel d'environ 500 brebis.

La coactivité de la production d'énergie avec celle de l'élevage permettra d'apporter des revenus complémentaires garantis et importants pour Mathieu Binctin ainsi que pour les exploitants de La bergerie ensoleillée.

Le jeune éleveur bénéficiera chaque année d'une aide importante pour financer, maintenir et moderniser son installation et les exploitants pour accompagner leur transition.

La production prévisionnelle est de 136 400 MWh par an, soit l'équivalent de 30 000 foyers alimentés en électricité d'origine solaire. Un nombre supérieur à celui des foyers de la communauté de communes du Castelrenaudais.

Les panneaux photovoltaïques ne couvriront pas l'entièreté des 155 hectares de prairies : ils ne seront présents que sur moins d'un tiers de la surface (50ha) : c'est ce qu'on appelle le taux d'occupation des sols (TOS). 100 ha seront ainsi libres de couverture. Des allées enherbées d'environ 5m de large seront conservées entre chaque rangée de panneaux.

Une démarche d'ampleur conduite en « zone intermédiaire » (Z.I.)

Le projet d'installer un jeune éleveur est particulièrement adapté à l'Indre et Loire où l'activité agricole est classée en « zone intermédiaire ». Cette catégorie caractérise les territoires extensifs peu productifs avec des potentiels de sols variables, souvent marqués par des difficultés agronomiques, et où les marges de manœuvre pour diminuer les traitements phytosanitaires y sont moindres.

Dans ce contexte où la compétitivité, et donc la viabilité, d'un modèle agricole peu productif est remis en question à moyen terme, l'expérimentation collective d'une diversification de conduite d'élevage est particulièrement pertinente.

Elle représente en effet une agriculture plus territorialisée, permettant de mieux valoriser l'espace et de stimuler les débouchés locaux.

L'objectif est de contribuer à impulser une nouvelle dynamique de territoire où l'agriculture et ses acteurs exploitants, chefs d'entreprises, peuvent de nouveau jouer un rôle social et environnemental et assumer les responsabilités qui sont induites dans une nouvelle dynamique de viabilité et de résilience économique.

Dans ce cadre, l'apport de l'agrivoltaïsme représente une nouvelle équation dans la vie des agriculteurs qui retrouvent dès lors les moyens d'agir en tant que véritables stratèges de leurs entreprises.

Et dans ce contexte, l'avis favorable émis au mois d'avril par la commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) concernant l'autorisation d'aménagement du parc agrivoltaïque « La bergerie ensoleillée » sur la commune d'Auzouer-en-Touraine, a pris un sens tout particulier. La CDPENAF était en effet consultée sur les 7 permis de construire pour l'ensemble du projet et sur l'étude préalable de compensation collective agricole.

Au-delà de son avis sur la maîtrise de consommation de surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole, il faut savoir que la CDPENAF est aussi consultée dans le cadre du « Plan Climat » porté par le gouvernement pour libérer les énergies renouvelables avec une mission particulière de vigilance et de sensibilisation aux enjeux liés à l'artificialisation des sols, afin d'ouvrir la voie à de nouvelles pratiques qui pourront alors être diffusées.

On peut voir aussi une certaine façon de reconnaître que la conception et le pilotage d'un projet tel que celui de « La bergerie ensoleillée » est une démarche d'ampleur qui requiert ingénierie et méthode et doit pouvoir bénéficier de multiples éclairages thématiques à l'échelle de toutes les parties prenantes du territoire.

Au mois d'octobre ou de novembre, le public aura encore la faculté de questionner la création de ce nouvel écosystème lors de l'enquête publique qui s'ouvrira avant la fin de l'année.

Une innovation collective pour un nouvel horizon

En attendant cette nouvelle étape du projet, Daniel Labaronne, député d'Indre-et-Loire en est convaincu : « La bergerie ensoleillée ouvre un nouvel horizon ».

Il commente : « Au même titre que les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), l'agrivoltaïsme permet de favoriser et d'accompagner durablement, sur une trajectoire longue de plusieurs décennies, le changement de bonnes pratiques agricoles afin de répondre aux différentes pressions environnementales identifiées à l'échelle des territoires : qualité de l'eau, biodiversité, corridors écologiques, imperméabilisation irréversible des sols...

Le législateur l'a bien compris puisqu'un projet d'arrêté vient d'être soumis à consultation positionnant l'agrivoltaïsme comme non consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers sous certaines conditions. Le projet de La Bergerie ensoleillée remplit justement ces conditions.

Avec cette innovation collective, c'est un nouvel horizon qui s'ouvre aux agriculteurs de notre département situé en zone intermédiaire. L'expérimentation qui se joue à Auzouer-en-Touraine en faveur d'un jeune éleveur est aussi le formidable témoignage d'un agrivoltaïsme à visage humain. »

En savoir plus sur les zones intermédiaires, rapport du Conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/194000553.pdf>

En savoir plus sur la CDPENAF : <https://www.ecologie.gouv.fr/commission-departementale-preservation-des-espaces-naturels-agricoles-et-forestiers>

En savoir plus sur le financement participatif du projet : <https://www.lendosphere.com/les-projets/ferme-agrivoltaique-experimentale-d-auzouer-en-tour>

16 kilomètres de haies ?

Elles avaient disparu pendant les trente glorieuses au motif qu'elles représentaient un obstacle à la productivité agricole. Le retour des haies est aujourd'hui largement conseillé et encouragé dans nos campagnes. Et pas seulement pour faciliter l'insertion de parcs photovoltaïques dans les paysages.

Ainsi, le projet agrivoltaïque porté par La bergerie ensoleillée va entraîner la création de 16 kilomètres de haies en bordures des parcelles, preuve que l'agrivoltaïsme et la biodiversité sont parfaitement liés.

Localisées de manière favorable au regard des enjeux de co-visibilité, les haies sont en effet des écosystèmes à part entière, lieux de vie et de nourriture, d'abri et d'ombre, de reproduction de nombreuses espèces animales et végétales inféodées à ce type de milieu. Source de bois local et durable aussi. Outre leur contribution efficace au stockage de carbone dans les sols, elles apportent de multiples fonctions environnementales.

Leur rôle important dans l'atténuation des effets du dérèglement climatique a été formalisé au titre des mesures agro-environnementales et climatiques 2015-2022.

Dans ce cadre, les services de l'État soulignent que les haies « constituent un obstacle physique qui diminue la vitesse des ruissellements ainsi que celle du vent, limitant ainsi le transport des particules solides (limons et sables), des éléments fertilisants et des matières actives (objectifs lutte contre l'érosion et qualité des eaux). Le réseau racinaire dense, puissant et profond des ligneux composant la haie remonte les éléments minéraux ayant migré en profondeur (objectif protection de l'eau), favorise l'infiltration des eaux en excès et stabilise le sol (objectifs lutte contre les risques naturels et lutte contre l'érosion). »

On note enfin que les haies peuvent représenter un apport intéressant en matière d'attractivité du territoire. En valorisant le paysage, elles participent à ce qu'on appelle l'agritourisme.

Voir le chapitre « Entretien de haies localisées de manière pertinente » sur la page internet de la Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt hébergée sur le site de la préfecture de la Région Centre-val de Loire :

<https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/mesures-agro-environnementales-et-climatiques-2015-2022-a212.html>

À propos de GLHD

La société Green LightHouse Développement a été créée à Martillac près de Bordeaux en février 2018 par David Portales et Jean-Marc Fabius après avoir conduit chacun des projets d'énergies renouvelables en France et à l'international pendant plus de 20 ans.

La mise en commun de leur retour d'expérience les a fait converger vers une vision partagée : le développement de projets photovoltaïques en synergie avec des exploitants éleveurs et cultivateurs représenterait un gisement d'opportunités particulièrement pertinent pour accompagner la transition dans plusieurs dimensions, agricole, alimentaire, écologique, économique, énergétique, sociétale.

Les deux fondateurs de GLHD ont pour partenaires et actionnaires majoritaires Cero Generation et EDF Renouvelables.

Cero Generation est une entreprise leader dans le domaine de l'énergie solaire, qui travaille dans toute l'Europe pour soutenir la transition vers un avenir net zéro, pour cette génération et toutes les autres. Active tout au long du cycle de vie des projets, du développement à la construction et à l'exploitation, Cero Generation apporte aux projets une expertise industrielle, commerciale et technique de classe mondiale.

EDF Renouvelables est un leader international de la production d'électricité décarbonée avec une capacité installée éolienne et solaire de 13,8 GW bruts dans le monde. Majoritairement présent en Europe et en Amérique du Nord, EDF Renouvelables poursuit son développement en prenant position sur des marchés émergents prometteurs tels que le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Afrique du Sud et le Moyen-Orient. Historiquement active dans l'éolien terrestre et le photovoltaïque, la société se positionne aujourd'hui fortement sur l'agrivoltaïsme, l'éolien en mer et sur des technologies nouvelles comme le stockage d'énergie. EDF Renouvelables assure le développement et la construction de projets

d'énergie renouvelable ainsi que leur exploitation-maintenance. EDF Renouvelables est une filiale du groupe EDF.

Outre leur expérience éprouvée du secteur des énergies renouvelables, Cero génération et sa maison mère, GIG Macquarie, ainsi que EDF Renouvelables, garantissent à GLHD une capacité d'autofinancement stratégique pour mettre en œuvre les études de faisabilité de chaque projet et accompagner chaque phase de développement jusqu'à la mise en exploitation.

L'engagement de GLHD est donc d'être présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur : le financement des études agricoles et agronomiques, environnementales et patrimoniales, techniques et électriques, la préparation des documents réglementaires tels que les permis de construire et autres demandes d'autorisation, l'exploitation et le suivi des installations, la vente de la production d'énergie, le démantèlement et le recyclage.

GLHD a enfin pour priorité de mettre en œuvre un agrivoltaïsme « à visage humain » privilégiant l'information et l'explication de chaque projet par une concertation continue avec toutes les parties prenantes concernées : exploitants, élus, riverains proches et habitants du territoire, représentants des services de l'Etat et des chambres d'agriculture, etc.

GLHD accompagne aujourd'hui plus de 35 projets en France à la demande de collectifs d'agriculteurs selon une stratégie fondée sur un ancrage territorial fort. Une ingénierie spécifique est ainsi mise en œuvre pour chaque projet qui s'exerce à travers une filiale spécialement créée pour supporter tous les coûts de développement et de dialogue avec le territoire.

Le représentant permanent de GLHD pour le projet de « La bergerie ensoleillée » est Sylvain Guineberteau responsable du bureau de Tours.

Modèle économique

Le modèle économique des projets GLHD tient compte notamment du dynamisme des PPA (Power Purchase Agreement) qui consiste à évacuer la production d'énergie à destination de clients privés contractualisés. Le marché des PPA est décorrélé des appels d'offres de la Commission de la régulation de l'énergie (CRE) qui étudie cependant de très près le développement des contrats PPA.

« Les PPA sont à même de contribuer au développement de nouvelles capacités d'énergies renouvelables, en parallèle des projets soutenus par l'Etat, sans exposition supplémentaire du budget de l'État au risque de marché. Ils permettent également d'améliorer l'insertion des énergies renouvelables dans le système électrique et de répondre à la forte demande des consommateurs d'un approvisionnement comportant une part croissante d'énergie renouvelable » note la CRE sur son site internet.

Une présentation intitulée « Analyse des dynamiques et des mécanismes publics de soutien aux énergies renouvelables favorables aux PPA en Europe » datée de février 2022 est disponible sur le site de la CRE pour en savoir plus.

<https://www.cre.fr/content/download/25324/314010>

Communiqué de presse « La Bergerie ensoleillée »

Auzouer-en-Touraine – Juillet 2022

Les vidéos du projet en ligne sur

https://www.youtube.com/channel/UCVnIT-k_hUShE4BQT9mA43w



Celle-ci montre que le Corporate PPA devient la norme plutôt que l'exception : des pays comme l'Italie, l'Espagne, les pays nordiques, la Pologne et le Royaume-Uni sont désormais principalement motivés par des contrats sans subventions.

La performance du modèle économique des projets GLHD s'appuie aussi sur la longue expérience de ses actionnaires dans les énergies renouvelables et leur capacité à sourcer les meilleurs équipements techniques au meilleur prix et les meilleures technologies disponibles sur étagère.

Les coûts de développement peuvent ainsi être adaptés sur mesure à chaque projet. Par exemple, la sélection des panneaux tient compte du travail agricole qui doit être réalisé, de la topographie du terrain et des machines agricoles qui seront utilisées.

Enfin, la taille de chaque projet s'avère déterminante pour introduire des économies d'échelle et maîtriser le prix moyen à l'hectare de panneaux photovoltaïques.

GLHD développe donc ses projets sur la base d'un modèle économique innovant qui garantit à ses clients des prix de vente particulièrement compétitifs et exemptés de toute subvention d'argent public.

www.green-lighthouse.com